



MINISTÉRIO DO TRABALHO
SECRETARIA DE ESTADO DO EMPREGO
CONCURSOS DE FORMAÇÃO PROFISSIONAL

RUA DE XABREGAS, 52
Telefs. 38 59 30/39
1900 LISBOA



Monsieur René Gonthier, Ing
Ecole Technique
1450 S.te Croix

SUISSE

Sua referência :

Nossa referência :

Sua comunicação de :

Data

Lisbonne, le 10. Janv. 1985

ASSUNTO : DEMONSTRATION DE SPECIALITES EN AARBERG

Cher Monsieur:

Je veux, tout d'abord, vous prier de nous excuser le retard de notre réponse.

D'après votre demande, je tiens à vous confirmer que, tel que nous avions conclu au but des démonstrations, nous sommes d'accord que la spécialité MECHANIQUE DE MACHINES AGRICOLES est plutôt en conformité avec le caractère de notre Organisation et introduit un nouveau métier, tandis que la spécialité de Charpenterie Métalique est un mélange de plusieurs spécialités que nous avons déjà aux Concours.

En conséquence, il nous semble utile d'admettre la MECHANIQUE DE MACHINES AGRICOLES, de façon que la Charpenterie Métalique devra attendre un débat plus approfondit avec l'intervention des pays qui puissent être intéressés.

Il nous semble que l'admission d'une spécialité doit être précédée d'une analyse réelle et objective de l'intérêt que les nombreux pays - membres puissent avoir à y participer, de façon à ne pas inclure des spécialités dont la compétition ne soit assurée d'avance.

Je vous prie, cher Monsieur, d'agréer mes voeux les meilleurs.

Le Délégué Technique

(Manuel Francisco Tomás)